

Lactalis, roi de la dissimulation

Bien avant le scandale des salmonelles, Lactalis s'était déjà distingué en cachant ses défaillances aux pouvoirs publics. Falsification de produits, optimisation fiscale, rejets polluants, etc., Mediacité s'est replongé dans les dossiers d'un empire très secret.



L'usine de Craon où ont été produits les laits infantiles contaminés aux salmonelles / Photo: AP Photo/David Vincent/SIPA

Opaque. Depuis le début du scandale du lait infantile contaminé, le même adjectif revient pour qualifier le géant de l'agroalimentaire Lactalis, présidé par Emmanuel Besnier. Une culture – un culte – du secret profondément enracinée au sein du groupe de Laval, en Mayenne : à la lumière des dossiers passés du laitier, force est de constater que l'entreprise de la famille Besnier entretient un art certain de la dissimulation.

Craon : petits arrangement (déjà) avec la réglementation

L'usine Célia de Craon est au cœur de ses déboires actuels, mais ce n'est pas la première fois qu'elle cause des tourments à Lactalis. Acheté par le groupe en 2006, le site s'est équipé en 2012 d'une seconde tour de séchage pour produire de la poudre de lait. Celle-ci domine les environs de la bourgade du sud de la Mayenne et les embaume certains jours d'une odeur de vanille. Problème : Lactalis l'a construite un peu vite. L'entreprise entame les travaux (en mars 2012) sans prendre la peine d'attendre les résultats d'une enquête publique, pourtant obligatoire. Or ceux-ci s'avèrent défavorables, en raison notamment de la destruction d'une mare.

Rien de crucial en matière de sécurité alimentaire, mais la méthode témoigne de l'habitude qu'a le groupe de s'affranchir des règles administratives et d'une sorte de sentiment de toute puissance dans son fief mayennais. Lactalis « place les autorités administratives devant le fait accompli », déplore alors le commissaire enquêteur. La justice a d'ailleurs fini par lui donner raison. En juin 2016, le tribunal administratif de Nantes annulait ainsi le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de l'usine, octroyée par la préfecture de Mayenne à l'occasion de son extension. Les juges sanctionnaient notamment les insuffisances de l'étude environnementale menée par le groupe à cette occasion. « Le respect des procédures environnementales est applicable à tous et aucun industriel n'est au-dessus des règles, quel que soit son poids économique, se félicitait alors Jean-Christophe Gavallet, le président de France Nature Environnement Pays de la Loire. À l'inverse, le numéro 1 mondial du lait devrait être conscient du devoir d'exemplarité qui lui incombe. »

Exemplarité ? Elle ne semble pas être la préoccupation première de Lactalis, comme en témoigne cet autre exemple qui concerne, là encore, l'usine de Craon. A l'occasion des travaux d'agrandissement, Lactalis, sûr de son bon droit, s'était également approprié un chemin communal (baptisé Chaussée-aux-Moines, nom du célèbre fromage fabriqué par le site Célia) sans en référer à personne. Deux ans plus tard, en février 2014, le conseil municipal de Craon n'a eu d'autre choix que de voter la cession de cette route au groupe...

Pollutions : autorités prévenues bien tardivement

Restons à Craon : le 14 mai 2012, la rivière Oudon, qui longe l'usine de Lactalis, noircit. Les poissons remontent à la surface sur le dos. L'industriel vient de déverser de l'ammoniaque dans le cours d'eau. La pollution entraîne la fermeture du point de captage de Segré (Maine-et-Loire), situé à plus de 20 kilomètres. La cause ? Un employé de Célia, chargé de gérer les eaux usées, s'est emmêlé les tuyaux. « L'erreur est humaine, mais l'incident n'aurait jamais dû avoir lieu : l'usine n'était équipée d'aucun bassin de rétention », reproche à l'époque Benoît Duchenne, coprésident de Mayenne nature environnement. En décembre 2013, le tribunal correctionnel de Laval condamne la société pour le délit de pollution des eaux (30 000 euros d'amende) et le non-respect de l'obligation de cartographier ses canalisations. Elle écope aussi d'une amende de 3 000 euros pour avoir prévenu les autorités plus de vingt-quatre

heures après le début du désastre. Comme aujourd'hui dans le scandale du lait contaminé aux salmonelles, le laitier tarde à révéler ses défaillances.

En matière de pollution, les déboires de Lactalis ne se limitent pas qu'au seul site de Craon. Loin de là... En août 2017, à Retiers, en Ile-et-Vilaine, le rejet d'une eau insuffisamment épurée et chargée de lactose plusieurs jours durant provoque une catastrophe dans la rivière la Seiche et la mort de milliers de poissons et d'animaux aquatiques. Là encore, le groupe aurait tardé à rendre publique l'information, quatre jours au moins après le début de la pollution. C'est du moins ce qu'expliquait à [Reporterre](#) Jérémy Grandière, le président de la fédération de pêche d'Ile-et-Vilaine : « On aurait pu agir bien avant, limiter la mortalité, mais non, il a fallu attendre près d'une semaine avant que Lactalis et la préfecture réagissent ».

Dans le massif du [Vercors](#) (Auvergne-Rhône-Alpes), une autre usine du groupe est elle aussi dans le collimateur en raison des eaux usées qu'elle rejette directement dans l'Isère, tandis qu'à Mason Creak, aux Etats-Unis, le groupe a été condamné, en 2010, pour avoir rejeté des eaux polluées au-delà des autorisations pendant près de trois ans. A croire que le premier producteur de lait mondial a un problème avec l'eau.

Mouillage : quand Lactalis falsifiait son lait

Encore une histoire d'eau que celle du « mouillage ». Cette affaire empoisonna la fin du règne de Michel Besnier, le père et prédécesseur d'Emmanuel à la tête de Lactalis. De janvier 1997 à mars 1998, le groupe falsifie plus de 680 millions de litres de lait de consommation. Le procédé, utilisé à une échelle industrielle, consiste à appauvrir en protéines la matière première collectée puis à l'allonger avec une eau résiduelle obtenue lors de la fabrication des fromages. Un tour de passe-passe lucratif : vu la quantité incriminée, le laitier aurait réalisé un gain d'environ 11 millions d'euros selon l'ancienne avocate générale à la cour d'appel d'Angers. La répression des fraudes découvre la supercherie. Lactalis se défend en parlant de « standardisation » de son lait. « Nous estimons qu'il faut garantir au consommateur un taux constant de protéines », déclarait à l'époque Luc Morelon, alors directeur de la communication. En vain.

En 2006, l'ancien directeur général du groupe Marcel Urion est condamné à six mois de prison avec sursis et 37500 euros d'amende pour « falsification et vente de denrées alimentaires » et « publicité mensongère », peine confirmée en appel un an plus tard. En 2010, les enquêteurs de la répression des fraudes se plongent de nouveau dans les bidons de l'entreprise. Banco : la laiterie de L'Hermitage (Ile-et-Vilaine), qui produit notamment les marques Bridel et Lactel, fait passer du lait stérilisé pour du lait pasteurisé. Entre les deux, la différence ne se limite pas à une histoire de température : le second se vend, bien entendu, plus cher. A l'époque, l'enquête est transmise au parquet de Rennes. Mais, comme l'avait révélé *Le Canard enchaîné*, le procureur classe l'affaire. « Lactalis pèse lourd localement », avançait alors une source bien informée citée par nos confrères pour expliquer cette issue judiciaire. En 2014, Lactalis a créé une quarantaine d'emplois à L'Hermitage.

Optimisation fiscale : sous le climat clément de la Belgique

Dans ses (très) rares communications, Lactalis ne manque jamais de souligner son ancrage mayennais et la belle histoire d'André Besnier – le grand-père de l'actuel patron Emmanuel – qui moula, en 1933, ses 17 premiers camemberts. Pas un mot, en revanche, sur le tropisme

fiscal du groupe pour la Belgique : car si les racines et le siège social du laitier sont toujours restés dans les Pays de la Loire, son portefeuille est parti depuis longtemps dans le royaume voisin.

Le patron de Lactalis Emmanuel Besnier y préside une société baptisée B.S.A. International. Il s'agit d'une holding, domiciliée à Anderlecht en banlieue de Bruxelles, dotée d'un capital de plus de 1,7 milliard d'euros. Par son intermédiaire, la maison-mère de Lactalis contrôle des dizaines filiales à travers le monde. Un montage – que d'autres groupes français comme [Carrefour ou Vinci](#) affectionnent – pour des raisons fiscales. La Belgique présente un régime particulier, régulièrement critiqué par ses partenaires européens, dits « des intérêts notionnels ». Cette disposition permet aux multinationales de réduire leur bénéfice assujéti à l'impôt en fonction d'un taux fixé chaque année par le gouvernement belge. En 2013 par exemple, BSA International a dégagé 35 millions d'euros de bénéfices mais n'a été taxé que sur 1,45 millions d'euros.

Pour profiter à fond de cette niche fiscale, les groupes comme celui d'Emmanuel Besnier transforment leur filiale belge en boîte à cash. Concrètement, ce type de société capitalise les excédents de trésorerie des autres sociétés d'un groupe tout en leur prêtant de l'argent. Les remboursements des créances permettent alors de soustraire à l'impôt les bénéfices réalisés dans d'autres pays.

Michel Besnier est à l'origine de cet astucieux montage. En novembre 1990, il domicilie une société privée à responsabilité limitée à Bruxelles baptisée « MIRO ». Ses statuts lui permettent d'accomplir « en Belgique ou à l'étranger toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières ou financières ». On ne peut faire plus vague... En 1998, elle change de forme juridique et de dénomination pour « Besnier S.A. International ». Un an plus tard, elle est renommée « B.S.A. International » – le culte familial pour l'anonymat certainement... En 1999, le laitier de Laval se constitue en groupe et prend le nom de Lactalis. Dans l'ombre, le capital de la holding belge effectue un bond prodigieux : de 2,5 millions à 3,38 milliards de francs. Il n'a cessé d'augmenter depuis. Avec pour seuls administrateurs Emmanuel et Jean-Michel Besnier, la petite affaire bruxelloise reste une histoire de famille jusqu'en 2011, année de l'acquisition du groupe italien Parmalat, qui permet à Lactalis de devenir numéro 1 mondial dans son secteur. Le frère du président est alors brièvement remplacé par un certain Thierry Garde. Depuis, des hauts-cadres de Lactalis ont pris place autour de la table.

A partir de 2015, le gouvernement belge, à la recherche de rentrées fiscales, a sensiblement abaissé le taux des intérêts notionnels et réduit par conséquent l'attrait pour le dispositif. Pour autant, cela n'a pas décidé Emmanuel Besnier de retirer son magot de Belgique, comme le soulignait en avril 2017 le quotidien belge [L'Echo](#).

ENCADRE

De quoi Lactalis est-il le nom ?

Fondée en 1933 à Laval par le grand-père André, la petite laiterie Besnier s'est muée en empire avec une discrétion extrême. Un culte du secret devenu une culture d'entreprise qui lui

sert en temps de crise. Car si aujourd'hui tout le monde, ou presque, connaît le nom du géant de l'industrie laitière, plus rares sont ceux qui savent quelles marques se cachent derrière ce patronyme. Et pour cause : même en lettres minuscules, impossible de trouver mention de Lactalis sur les boîtes de camembert Président, les bouteilles de lait Lactel, les mozzarella Galbani ou les laits et produits pour enfants Picot, Milumel ou Taranis... Selon son site internet, le groupe regroupe ainsi un portefeuille de 233 produits répartis sous plusieurs marques. Parmi celle-ci, on trouve au rayon fromage Président (150 produits du camembert au cheddar), mais aussi Lanquetot, Lepetit, Bridel, le roquefort Société, la feta Salakis, les mozzarella Galbani. Le groupe détient également un quart du capital du groupe Bel et de ses produits phares : La Vache qui rit, Babybel, Boursin, Kiri, etc. Au rayon lait, Lactel est le porte étendard du groupe qui détient aussi les marques Eveil, Sporteus, Bridel ou Parmalat. A cela s'ajoute encore des yahourts (détenus en joint-venture avec Nestlé et les produits infantiles mis en cause actuellement.

En coulisses

Contacté ce vendredi 12 janvier dans l'après-midi, le service communication n'avait pas encore retourné notre appel au moment de notre publication.